



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181203-CONS-AG-18-192
-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 3 décembre 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE de l'Etang de Biguglia

L'An Deux Mille dix-huit, le 3 décembre à 9h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 novembre 2018.

PRESENTS :

Guy ARMANET, Valérie BIANCHI, Henri POYET, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean BIAGGINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Louis POZZO DI BORGO, Marie-Dominique GIAMARCHI, Michel ROSSI, Linda PIPERI, François-Xavier RIOLACCI, Marie-Thérèse LORENZI, François TATTI, Julien MORGANTI, Françoise VESPERINI, Jean-Louis MILANI, Jean-Joseph MASSONI, Emmanuelle de GENTILI, Philippe PERETTI, Serena BATTESTINI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Pierre SAVELLI

POUVOIRS :

Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Louis MILANI
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI
Céline PIACENTINI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Jean-Joseph MASSONI
Mattea LACAVE	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Lucien NATALI, Ivana POLISINI, Dominique ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia à la Commission Locale de L'Eau (CLE) du SAGE de l'Etang de Biguglia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 6 octobre 2015 qui désigne M. Michel Rossi en qualité de représentant à la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de l'étang de Biguglia-Chiurlinu ;

Considérant que la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de l'étang de Biguglia-Chiurlinu a été modifiée par une délibération de l'Assemblée de Corse du 26/07/2018 ;

Considérant que la Communauté d'agglomération de Bastia dispose désormais de trois représentants au sein du 1^{er} collège « collectivités autres que la Collectivité de Corse » ;

Considérant qu'il convient donc de désigner deux représentants supplémentaires ;

Sur proposition des communes de Furiani et Bastia ;

Vu le rapport n°10 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE
(A l'unanimité)**

Mesdames Marie-Dominique Giamarchi et Géromine Vivarelli pour représenter, au côté de Monsieur Michel Rossi, la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) de l'étang de Biguglia-Chiurlinu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **05 DEC. 2018**
et publication ou notification
du **05 DEC. 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification